

HONORAIRES DE T.L.Immobilier

HONORAIRES DE VENTE T.T.C.

de 1 à 100 000 €uros =	15 %
de 100 001 à 150 000 €uros =	10 %
de 150 001 à 300 000 €uros =	8 %
de 300 001 à 500 000 €uros =	6 %
au dessus de 500 000 €uros =	5 %

HONORAIRES SPECIFIQUES DE VENTE T.T.C.

Immeuble de plus de 2 lots =	10 %
Fond de commerce =	20 %
Terrain constructible =	10 %

Honoraires minimum = 5 000 €uros

LES HONORAIRES DE L'AGENCE SONT A LA CHARGE DU MANDANT

Tarif en vigueur depuis le 1^{er} Avril 2009

HONORAIRES DE LOCATION T.T.C.

A la charge **exclusive du Propriétaire-Bailleur**

Forfait recherche de locataire 200 €uros

A la charge du Propriétaire-Bailleur

HONORAIRES CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DU BAIL

Pour la zone tendue Bezons, Argenteuil, Houilles ... le montant est plafonné à **10 €uros par M²**.

Pour la zone très tendue Paris, Haut de seine ... le montant est plafonné à **12 €uros par M²**.

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX

Le montant des honoraires TTC au m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée est, quelle que soit la zone où se situe le bien loué :
3 €uros par M².

A la charge du Locataire

HONORAIRES CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DU BAIL

Pour la zone tendue Bezons, Argenteuil, Houilles le montant est plafonné à **10 €uros par M²**.

Pour la zone très tendue Paris, Haut de seine ... le montant est plafonné à **12 €uros par M²**.

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX

Le montant des honoraires TTC au m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée est, quelle que soit la zone où se situe le bien loué :
3 €uros par M².

Liste des zones disponible en agence

Tarif en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014

HONORAIRES DE GESTION

A la charge **exclusive du Propriétaire-Bailleur**

GESTION LOCATIVE

7.50% TTC des encaissements mensuels

ASSURANCE

Garantie Loyers Impayés « insor »

2,50% TTC des encaissements mensuels
(Souscription soumise à conditions, voir en agence)

Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018



TLi L'immobilier de vos envies